

[English follows]

CODE DE CONDUITE DES EXPOSANTS

La participation au Comiccon de Montréal doit se faire dans un contexte favorable à tous. C'est pourquoi nous imposons certaines règles aux exposants.

Considérations d'ordre général

- L'exposant doit adhérer aux règles et aux politiques du Comiccon de Montréal.
- L'exposant doit respecter le code de conduite des exposants.
- L'exposant doit demeurer courtois, respectueux et coopératif en tout temps.
- L'exposant doit respecter la propriété du Palais des congrès et des autres exposants.
- L'exposant doit éviter tout acte qui peut entraîner des blessures, des échauffourées ou du tapage sur les lieux de l'événement.
- L'exposant doit respecter les directives qu'il reçoit du personnel du Comiccon de Montréal ou du Palais des congrès.
- L'exposant doit régler de manière convenable les conflits avec les visiteurs, le personnel du Comiccon, d'autres exposants ou toute autre personne.
- **L'exposant doit faire part de toute question ou préoccupation au personnel des Services aux exposants du Comiccon de Montréal.**

Espaces d'exposition

- L'exposant doit se présenter à l'heure et être prêt au moment indiqué à la section *Heures de montage et de démontage* du présent document. L'exposant qui ne se présente pas à l'heure ou qui arrive après la fermeture des quais ne pourra pas monter ni ouvrir son kiosque pour la journée. Le cas échéant, il aura la possibilité de se reprendre le lendemain aux heures permises par les Services aux exposants.
- L'exposant doit assurer la sûreté de l'espace à l'avant de son kiosque pour les visiteurs. La salle ne pourra être ouvert tant que les allées ne seront pas toutes dégagées. Les exposants qui retardent l'ouverture de la salle recevront un avertissement. Après trois (3) avertissements, l'exposant en faute devra remballer ses affaires et quitter les lieux. La direction du Comiccon de Montréal pourrait aussi décider, à son entière discrétion, de refuser à l'exposant l'accès aux éditions futures de l'événement.
- En aucun temps les exposants ne peuvent perturber une activité au cours de l'événement (y compris les discussions en groupe, les activités principales ou les activités d'autres exposants), ni déranger les visiteurs et les invités, ni nuire aux tâches à accomplir par le personnel du Comiccon de Montréal, ni faire quoi que ce soit qui empêche toute autre personne de profiter de l'événement.
- L'exposant accepte d'assumer pleinement la responsabilité du comportement de toutes les personnes qui représentent son entreprise ou qui travaillent à son kiosque ou y sont présentes. Ainsi, une contravention au code de conduite ou à toute autre politique du Comiccon de Montréal par ces personnes pourrait entraîner des mesures disciplinaires à l'encontre de l'exposant.
- L'exposant ne doit en aucun cas user d'information trompeuse à son sujet lorsqu'il participe au Comiccon de Montréal ou à tout autre événement connexe. On entend par « utilisation

d'information trompeuse » le recours à une fausse identité ou la présentation de renseignements faux ou inexacts sur l'entreprise, l'employeur ou une quelconque autre affiliation lorsque l'exposant s'inscrit à l'événement ou à tout événement connexe ou pendant qu'il y participe.

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

- L'exposant s'engage à ce que toutes ses créations exposées, vendues, réalisées ou promues au Comiccon de Montréal sont d'origine humaine et ne comprennent pas de créations conçues en totalité ou en grande partie au moyen d'outils ou d'algorithmes d'intelligence artificielle générative.
- L'utilisation d'outils d'aide simples (correcteurs orthographiques, filtres photo de base, outils d'amélioration de la qualité des images, outils d'accessibilité, etc.) n'est autorisée que lorsque le processus créatif principal demeure le fruit du travail humain.
- Les créations jugées non conformes à la politique en matière d'IA du Comiccon de Montréal peuvent être retirées et entraîner l'expulsion de l'exposant concerné ainsi que le rejet de sa participation aux éditions futures du Comiccon de Montréal.

Les exposants qui contreviennent au code de conduite ou à toute politique du Comiccon de Montréal se verront imposer des mesures disciplinaires par les responsables du Comiccon de Montréal; ils pourraient notamment être expulsés de l'événement ou même bannis (selon le cas, à vie) du Comiccon de Montréal et de tout événement connexe.

Le Comiccon de Montréal se réserve le droit de mettre en application les mesures disciplinaires prises par ses partenaires et affiliés à l'encontre de certaines personnes (y compris les exposants), notamment en bannissant ces personnes du Comiccon de Montréal ou d'une activité de l'événement.

Exonération de responsabilité

Le Comiccon de Montréal, Major Comics, le Palais des congrès ainsi que leurs employés, agents, représentants, et affiliés ne seront pas tenus responsables de tout dommage, de toute perte, de tout préjudice, de toute réclamation ou de toute blessure à l'endroit d'un bien qui appartient aux exposants, à leurs affiliés ou à leur personnel ou d'une personne qui travaille pour eux, peu importe la cause des préjudices, y compris la négligence de la direction, des commanditaires ou du bâtiment d'accueil; le vol et les éléments (terre, feu, vent, eau, chaleur).

Chaque exposant a la responsabilité de souscrire sa propre assurance responsabilité civile.

Dans l'éventualité où une partie ou l'ensemble de la zone où se déroule le Comiccon de Montréal devient inaccessible en raison notamment de causes naturelles telles qu'un incendie, une inondation, une tempête de vent, un ouragan, une tornade, une tempête de neige ou de verglas ou un tremblement de terre, ou de causes humaines telles qu'une guerre, des actes de guerre, une grève, une intervention policière, une décision gouvernementale, des conflits de travail, un attentat à la bombe, des émeutes ou l'organisation d'un événement avec lequel le bâtiment n'a aucune affiliation et qui est indépendant de sa volonté, ou dans l'éventualité où le personnel du bâtiment décide qu'il est nécessaire d'annuler ou de reporter d'événement ou de réduire l'espace réservé à l'événement, aux heures de montage, à la durée de l'événement, aux heures de démontage ou à une quelconque

combinaison de ces derniers facteurs, le bâtiment, le Comiccon de Montréal et Major Comics n'auront pas la responsabilité d'indemniser ni de rembourser les exposants pour toute dépense ou perte encourue.

Le Comiccon de Montréal et Major Comics peuvent modifier les règles du présent guide à tout moment, sans préavis.

EXHIBITOR CODE OF CONDUCT

Your involvement with Montreal Comiccon should be an enjoyable experience for everyone. The following are some of the general expectations of exhibitors.

General

- Exhibitors must follow the guidelines, rules, regulations, and policies of Montreal Comiccon.
- Exhibitors must respect the Exhibitor code of conduct.
- Exhibitors must be courteous, respectful, and cooperative at all times.
- Exhibitors must respect the property of the Palais des congrès and other exhibitors.
- Exhibitors must refrain from any acts which may result in injury, fighting or horseplay on event premises.
- Exhibitors must respect the direction they receive from Montreal Comiccon staff, or the Convention Centre staff.
- Exhibitors must deal with conflicts or difficulties with attendees, Comiccon staff, other exhibitors, or any other person(s) in an appropriate manner.
- **Exhibitors must bring any questions or concerns to the attention of the Montreal Comiccon Exhibition Hall staff.**

Exhibition Spaces

- Exhibitors must show up on time and be ready at the times outlined in the “Move-In, Restock, Move Out hours” section of this guide. Failure to show up at the mentioned times or after the docks close will result in exhibitors not being able to setup and open their booth on that day. In such cases, exhibitors will be provided with an opportunity to setup on the following day during the times allocated by exhibitor services.
- Exhibitors must keep the area in front of their booth safe for attendees. The exhibition hall cannot open until all aisles are clear for attendee traffic. Exhibitors who cause a delay in the exhibition hall opening will be given a warning. After three (3) warnings, the exhibitor will be asked to pack up their stock and leave the premises. The exhibitor may also be banned from future events at the discretion of Montreal Comiccon management.
- At no time will exhibitors disrupt or interfere with any convention event or activity (including panels, main events, or general business and that of other exhibitors, attendees, or guests), or

the duties of any Montreal Comiccon staff, or the enjoyment of any event or activity by any other person.

- Exhibitors accept responsibility for everyone representing their business and/or working or attending at their booth. They also accept that the behavior of such individuals is their responsibility and as such, contravention of this Code of Conduct or any other Montreal Comiccon policies by such individuals may result in corrective action against the exhibitor.
- Exhibitors shall not misrepresent themselves when they attend Montreal Comiccon or any affiliated events. Misrepresentation includes using false credentials or willfully presenting a false, fake, or inaccurate representation of their business, employer, or other affiliation when registering or attending the convention or an affiliated event.

Artificial Intelligence (AI) use

- Exhibitors agree that they will only display, sell, perform, or promote creative works that are created by human authorship, and that they will not include works that are wholly or substantially generated using generative artificial intelligence tools or algorithms.
- The use of minor assistive tools (such as spell-checkers, basic photo filters, image up-scaling, or accessibility tools) is permitted only where the core creative process remains human-driven.
- Works found to be in violation of the Montreal Comiccon AI Policy may be required to be removed and may result in disqualification from participation at this event and future Montreal Comiccon events.

Exhibitors who contravene the Code of Conduct, and/or any Montreal Comiccon policies are subject to corrective action by Montreal Comiccon, including expulsion from the convention and banning (up to and including a lifetime ban) from Montreal Comiccon and any of its affiliated events.

Montreal Comiccon reserves the right to respect and enforce corrective actions taken by its partners and affiliates against individuals (including exhibitors) including banning such individuals from attending any Montreal Comiccon event or activity.

Liability Statement

Montreal Comiccon, Major Comics, the Palais des congrès, sponsors and their staff, officers, representatives, agents, and or affiliates will not be held responsible in the case of damage, loss, harm, claims or injuries, to property or persons of the exhibitors, their affiliates, staff, and or property whether it was caused by the negligence of the show management, sponsors, or the host building or from theft, the elements (earth, fire, wind, water, heat) or by any other cause.

Each exhibitor must obtain their own liability insurance.

In the event that a part or all of the Montreal Comiccon event area becomes unavailable as a result of, but not limited to, the following natural causes: fire, flood, wind storm, hurricane, tornado, snow/ice storm, sharknado, earthquake, or as the result of a war, acts of war, strike, police intervention, government decisions, labour disputes, bomb threats, riots, or an organization that the building has no affiliation or control to, or should the building decide that it is necessary to cancel, postpone, reduce

event space and/or setup time and/or show time and/or tear-down time, the building, Montreal Comiccon, and Major Comics shall not be liable to indemnify or reimburse the exhibitor for any expenses or losses the exhibitor may have occurred.

The guidelines, rules, and regulations in the exhibitor guide may be changed at any time, and without prior notice, by Montreal Comiccon and Major Comics.